
Lettre du ministre de la guerre Bouchotte qui fait part d'un trait de désintéressement du citoyen Puzin, sergent dans un des bataillons du département de l'Isère, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du ministre de la guerre Bouchotte qui fait part d'un trait de désintéressement du citoyen Puzin, sergent dans un des bataillons du département de l'Isère, lors de la séance du 18 frimaire an II (8 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 111;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38300_t1_0111_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Au moment où nos troupes victorieuses entraient dans Ville-Affranchie, Joseph Puzin, maçon de son métier, et sergent dans un des bataillons de réquisition fournis par le département de l'Isère pour le siège de Lyon, rencontre un muscadin chargé d'or. Celui-ci veut acheter l'impunité, et 1,000 louis sont le prix de sa fuite. Puzin, quoique pauvre et chargé de nourrir sa mère, sa femme et sa belle-mère, rejette l'offre avec indignation. Il n'en fait marcher que plus vite le corrupteur à la municipalité; il le lui remet avec son or, et ne se doute pas même qu'il ait fait une belle action.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique pour insérer dans les « Annales de la vertu républicaine » (1).

Suit la lettre du ministre de la guerre (2).

Le ministre de la guerre, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Je m'empresse de faire part à l'Assemblée d'un de ces traits de désintéressement qu'on ne trouve que parmi les sans-culottes.

« Au moment où nos troupes victorieuses entraient dans Ville-Affranchie, Joseph Puzin, maçon de son métier et sergent dans un des bataillons de réquisition fournis par le département de l'Isère pour le siège de Lyon, rencontre un muscadin chargé d'or. Celui-ci veut acheter l'impunité. Mille louis sont le prix de sa fuite. Puzin, quoique pauvre et chargé de nourrir sa mère, sa femme et sa belle-mère, rejette l'offre avec indignation. Il n'en fait marcher que plus vite le corrupteur à la municipalité. Il le lui remet avec son or et ne se doute pas même qu'il ait fait une belle action.

« Citoyens représentants, de pareils traits sont faits pour être consignés dans les fastes d'un peuple républicain, et sans doute le comité d'instruction publique remplira cette tâche avec empressement.

« Le ministre de la guerre,

J. BOUCHOTTE.

« Paris, le 17 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible. »

Le conseil général de la commune de Bourg écrit qu'il a arrêté, de concert avec la Société populaire, que cette commune se nommerait désormais Bourg Régénéré.

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique (3).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (4).

La commune et la Société républicaine de Bourg écrivent qu'elles ont ajouté au nom de

cette ville celui de *Régénéré*. Elles envoient 11 croix ci-devant de Saint-Louis et une d'ite de Saint-Lazare.

Renvoyé au comité d'instruction publique et mention honorable.

Les citoyens canonniers, timoniers, gabiers et tout l'équipage du vaisseau de la République française l'*Entreprenant*, commandé par le citoyen Lefrancq, capitaine de vaisseau, jaloux de faire cesser des bruits qui tendraient à leur enlever la réputation de fidèles serviteurs de la République, protestent, de nouveau, de leur fidélité à leurs serments, de leur confiance en leurs chefs et de leur amour pour l'obéissance et la subordination.

Renvoyé aux représentants du peuple à Brest (1).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (2).

Adresse des citoyens composant l'équipage du vaisseau l'*Entreprenant*, de retour de Toulon à Brest. Ces braves marins renouvellent le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, l'obéissance et la subordination à leur chef. Ils déclarent qu'ils n'ont pas été vaincus à Toulon, mais livrés par la plus infâme trahison. Ils demandent que la Convention déclare qu'ils n'ont pas cessé de bien mériter de la patrie.

Renvoyé au comité de marine.

La Société populaire de Talle, département de la Corrèze, invite la Convention à obliger tous les fonctionnaires publics à rapporter un certificat de civisme, et à rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre.

Renvoi au comité de Salut public (3).

Le civisme en paroles fut assez longtemps à l'ordre du jour, écrit la Société populaire des Andelis, département de l'Eure; le civisme en action doit enfin lui succéder : plus de paroles, beaucoup d'action, voilà le cri d'un peuple fatigué du mensonge et avide de la vérité. Levée spontanée des soldats de la patrie contre l'armée du traître Buzot, première réquisition rassemblée, organisée et partie; deux bataillons complets à la poursuite des rebelles de la Vendée, voilà les effets du devoir. Voici ceux de la vertu : un feu patriotique brûle nos cœurs, des commissai-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(2) *Mercury universel* du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 296, col. 1. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 342 du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 1547, col. 1] rendent compte de l'adresse de l'équipage du vaisseau l'*Entreprenant* dans les termes suivants :

« L'équipage du vaisseau l'*Entreprenant*, arrivé de Toulon à Brest, renouvelle le serment à la République et à la liberté. Il promet obéissance aux lois et subordination à ses chefs. « Nous n'avons pas été vaincus, disent ces citoyens, mais livrés par la plus lâche des trahisons. Législateurs, vous nous rendez justice, en déclarant que nous n'avons jamais cessé de bien mériter de la patrie. »

Renvoyé au comité. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.
(2) *Archives nationales*, carton F⁷ 1008², dossier 1411.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 59.

(4) *Mercury universel* du 19 frimaire an II (lundi 9 décembre 1793), p. 296, col. 2.